La Vie Ouvrière

Le Congrès de l'Union Départementale

DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD

Par 238 voix contre 126 et 5 abstentions, le Congrès se prononce pour la tendance majoritaire.

La séance qui devait s'ouvrir à 9 h. du matin commença à 11 h. à cause des nécessités du contrôle.

Peu à peu entrent dans la salle du Congrès, les délégués. Au passage nous remarquons Vaillant du bâtiment de Lille ; Dorreye de l'habillement ; Charles De Brabander, adjoint au maire de Roubaix ; Trocmé. Les délégué se placent par groupe d'union locale et suivant la disposition des chemises à leur nom sur les tables. Bondues va serrer les mains aux délégués de Dunkerque, Huyghe de la Fédération du Textile fait son entrée ; puis voici accompagnés d'un groupe de minoritaires, Monatte, Monmousseau qui vont s'asseoir au fond de la salle. Peu après voici Decock délégué de l'U. D. au C. C. N. dont le renouvellement du mandat est à l'ordre du jour.

Voici un groupe important : Dumoulin, secrétaire-adjoint de la C. G. T., très calme, son éternelle pipe à la bouche suivi de Laurent énigmatique derrière son lorgnon, Mailly du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, Lauridan, Raux, Cnudde, Quintin et Rossy. Quelques poignées de main et Dumoulin prend ensuite posément place à la tribune où se trouve déjà Decock.

Desoblin, un peu maigri, entre à son tour, puis Laboureau, de Valenciennes dont la candidature doit être opposée à celle de Decock. Dans le fond de la salle la silhouette de Sarot.

Enfin, à 10 h., Lauridan propose comme président du Congrès un camarade de l'Union locale de Lille. Cnudde est nommé président, Decoster, de Dunkerque et Vaillant, de Lille sont nommés assesseurs. Il propose qu'un camarade de Maubeuge préside la séance de l'après-midi. Il en est ainsi décidé.

Deux ordres du Jour

Après quelques mots de remerciement, Cnudde propose à l'assemblée les deux ordres du jour suivants qui sont adoptés à l'unanimité :

Première motion

Le Congrès, à l'ouverture de ses travaux, élève sa protestation la plus véhémente et la plus indignée contre les desseins criminels des gouvernants qui veulent imposer à la pensée libre de ce pays de nouvelles lois scélérates.

Il affirme que l'expérience douloureuse de ces dernières années a renforcé les raisons de la propagande antimilitariste et le pacifisme de la classe ouvrière.

Il affirme en outre que cette propagande se poursuivra malgré les lois d'exception et la guerre et le militarisme seront combattus parce qu'étant des fléaux de ruines et de deuils.

Il déclare que la pensée libre s'exprimera pour dénoncer les crimes et les criminels malgré la scélératesse des lois d'étouffement et de dictature.

Le Congrès adresse ses sympathies les plus ardentes à toutes les victimes de la réaction mondiale et de tous les coups de force des gouvernements.

Il voue au mépris du prolétariat international les assassins de nos camarades de Barcelone.

Deuxième motion

DEPOSEE PAR LE DELEGUE DU SYNDICAT DES METAUX D'HALLUIN

Les syndicats ouvriers du Nord, réunis au Congrès de l'Union Départementale des Syndicats du Nord, le dimanche 26 juin 1921, protestent avec indignation contre le projet de loi supercélérate relative à la répression des menées antimilitaristes qui est une nouvelle preuve de subordination du pouvoir politique au pouvoir militaire et qui signifierait, s'il était voté, la suppression totale de la liberté d'opinion et la ruine de nos libertés syndicales si chèrement conquises de haute lutte contre un patronat rapace et exploiteur.

Déclarent, face à la bourgeoisie décadente qui s'écroule dans le sang au milieu des crises financières et économiques qui s'étendent sur le monde comme une vague de détresse, qu'ils continuent malgré les menaces, leur lutte acharnée et vigoureuse contre le militarisme et le capitalisme fauteurs de désordre et de guerre.

Invitent l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Nord à envisager d'urgence toutes mesures utiles pour mener l'agitation dans les masses ouvrières et protester contre cette tentative d'étranglement du prolétariat dont le salut est dans la disparition du salariat et du patronat par la révolution internationale.

Henri VAN DEN HESTE.

On désigne ensuite les membres de la vérification des mandats. Sont désignés : TROCME, SAROT.

Une légère escarmouche s'engage sur la question des mandats, à propos de Bonte, délégué par un syndicat de Roubaix. Le Congrès décide de renvoyer cette question à la Commission de vérification des pouvoirs et passe à l'ordre du jour, se réservant de sanctionner les conclusions de la Commission.

Le Rapport moral

HELLERS, de Dunkerque, ouvre ensuite le débat sur le rapport moral en proposant la disjonction du rapport moral d'avec ses conclusions. Il propose de remplacer ces conclusions qui, à son sens, ne représentent pas l'opinion de l'ensemble des syndicats du Nord, par la motion suivante, plus conforme aux vœux de la majorité :

Le Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, réuni à Lille le 26 juin 1921, après avoir fixé son attitude par son vote sur le rapport moral, déclare rejeter les conclusions de ce rapport.

Le Congrès considère que ces conclusions, par leur caractère trop personnel, ne traduisent ni les aspirations, ni l'opinion des travailleurs organisés du département du Nord.

Appuyant cette considération, le Congrès déclare, plus que jamais, grouper en dehors de toute école politique les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Il déclare que l'action syndicale doit s'exercer constamment, tous les jours, en vue d'améliorer le sort de la classe productrice en arrachant au patronat et au pouvoir capitaliste des réformes destinées à accroître d'une part le bien-être matériel et moral de la classe exploitée, et, d'autre part, à diminuer la puissance et la capacité de résistance de la classe exploiteuse. Ces améliorations quotidiennes ne doivent pas faire oublier le but à atteindre ni l'idéal à réaliser.

Le Congrès, interprétant dans le sens le plus large, les sentiments de liberté et les traditions fédéralistes du syndicalisme de notre pays, déclare que tous les syndiqués doivent laisser en dehors des syndicats leurs préférences politiques, religieuses ou philosophiques, — cette règle ne peut pas être modifiée au profit d'un parti politique surtout quand celui-ci prétend se substituer au mouvement ouvrier et lui faire subir sa loi.

De ceci il découle que tout délit d'opinion doit être banni de la pensée du syndicalisme : LA DISCIPLINE LIBREMENT CONSENTIE DOIT ETRE RESPECTEE PAR TOUS ; les décisions des Congrès Départementaux, Régionaux et Confédéraux doivent être appliquées par tous. La force du mouvement ouvrier réside dans l'observation stricte de ces règlements.

Par cela même le Congrès rappelle que la grande majorité des syndicats français ont donné mandat à la C. G. T. de reconstituer l'Internationale Syndicale, dont le siège est à AMSTERDAM. Il rappelle que les syndicats en tant que tels ne peuvent pas donner leur adhésion à l'Internationale syndicale dite de MOSCOU, dont la constitution future a pour objet avoué de détruire l'Internationale syndicale à laquelle la C. G. T. a donné son adhésion par la majorité de ses syndicats.

Pour ces raisons, le Congrès proteste contre la campagne de propagande organisée par les groupements dits « C. S. R. », qui ont donné une interprétation tendancieuse et arbitraire aux décisions prises par le Comité Confédéral National. Il approuve la conduite du délégué de l'Union Départementale, le camarade Decock, à ce Comité, et lui renouvelle sa confiance.

Précisant son attitude, le Congrès se déclare contre toutes les mesures d'EXCLUSION et laisse à ceux qui violent la discipline syndicale et se mettent d'eux-mêmes en dehors des statuts et des règles du syndicalisme, la RESPONSABILITE de leurs actes de division ouvrière.

Se plaçant au-dessus des tendances, des personnalités, et des compétitions locales et régionales, le Congrès reste fermement attaché au programme de la C. G. T. ; à la réconciliation internationale des travailleurs pour la réparation des ruines de la guerre ; à l'assurance sociale ; au contrôle syndical dans les usines ; à la nationalisation industrialisée ; au maintien de la journée de 8 heures et des salaires acquis ; à la réintégration des cheminots révoqués et de toutes les victimes de l'action ouvrière.

Avec la même fermeté, il reste attaché à l'INTERNATIONALE SYNDICALE D'AMSTERDAM qu'il ne laissera pas détruire, et il met toutes ses convictions et ses espérances révolutionnaires dans la libération et l'émancipation prochaine de tous les travailleurs.

CAMUS demande également la disjonction de l'article 4.

JOSSE. — Le rapport moral est-il l'œuvre de la C. A. de l'U. D. ou du secrétaire ?

SAROT déclare la lutte ouverte. Il ne peut accepter sans discussion la proposition Hellers. Est-ce la guerre déclarée au secrétaire de l'U.D. Il faudrait s'expliquer.

Le rapport moral est l'œuvre de la C. A. de l'U. D. et il représente l'opinion des Syndicats du Nord.

Nous ne voulons pas d'équivoque et nous n'accepterons plus la dictature d'un bureau de Lille comme autrefois.

Le rapport reflète les travaux de la C. A. et c'est la C. A. qui est en cause.

DHONT déclare que le rapport moral est l'œuvre de la C. A. et s'il n'était pas voté je demanderais qu'un autre camarade de Roubaix me remplace.

La C. A. a eu le rapport 48 heures en main avant de le voter, donc, nous vous soumettons bien son rapport.

Mais, il a été convenu que les conclusions seraient une note personnelle du secrétariat. Donc, le rapport moral est de la C. A. et les conclusions du secrétaire.

DESOBLIN croit que ces éclaircissements suffisent au Congrès ; mais demande que la motion Hellers soit renvoyée à la question de tendance.

LAURIDAN accepte la disjonction du rapport jusqu'à la deuxième partie des conclusions.

A l'unanimité, le Congrès accepte sur la proposition de Lauridan le rapport moral jusqu'à la disjonction.

Adoption du rapport financier

Le rapport financier, après une motion de la commission de contrôle est adpoté à l'unanimité.

DELOURME remercie les organisations.

L'ARTICLE 14

LAURIDAN apporte une motion d'un syndicat de Trélon, demandant que Decock s'explique puis que le débat soit limité à 3 orateurs par tendance.

MASSON trouve cette proposition prématurée.

LAURIDAN accepte que le débat s'amorce, mais qu'il soit décidé que lorsque les esprits seront éclairés, on limite la discussion à 3 orateurs par tendance. Il en est ainsi décidé.

DECOCK demande sur quels votes il convient qu'il s'explique.

DESOBLIN déclare que, délégué, Decock doit rendre compte de son mandat.

DECOCK rend alors compte de son mandat au C. C. N. durant les séances des 8, 9 et 10 novembre. Son compte-rendu est adopté.

La motion d'exclusion du 10 février

DECOCK. — Il ne faut pas faire ici du sentiment, ni crier au martyre. La motion dite des exclusions n'est, dit-il, qu'une motion de discipline. On a traité Jouhaux, Dumoulin de vendus, il a fallu qu'ils se défendent. Je pourrais facilement me dérober, je n'étais pas à la séance des exclusions, mais je veux prendre toute ma responsabilité et j'accepte cette motion. On nous a jeté continuellement Moscou à la tête, on a voulu même au risque de retomber à 300.000 syndiqués, retourner à la politique d'avant-guerre ; nous avons voulu estimer malgré les calomnies jetées sur nous qu'il était de notre devoir de la défendre. Mais cette dramatisation d'une mesure de discipline est une manœuvre. Jamais je n'ai été partisan d'exclure qui que ce soit de la C. G. T., mais je suis partisant de consolider son autorité.

Retorquant l'argument, Décock donne ensuite une lettre de Zinoview que proposa Marchand et qui elle, impliquait des exclusions.

Quand on nous donna lecture de cette lettre nous avons eu un haut le cœur. C'est Mayoux, c'est Marchand qui proposaient des exclusions, ce n'est pas nous.

LAURIDAN expose son point de vue sur la désignation par Decock de Vandeputte et de Huyghe, pour le remplacer au C. C. N. A son sens, seul le secrétaire aurait dû mandater un suppléant représentant exactement la volonté du délégué.

A ce moment, la Commission de vérification des mandats fait sa rentrée dans la salle.

La validation des mandats

TROCME, président, donne lecture du résultat des travaux de la commission.

197 mandats ont été validés, 2 annulés et 9 contestés.

Les deux mandats annulés sont, l'un d'un syndicat non adhérent à l'Union Locale de son arrondissement, l'autre celui du Syndicat des P. T. T. de Roubaix. Les P. T. T., étant constitués en fédération, ils n'ont qu'un syndicat légalement constitué, celui des employés qui a déjà un représentant au Congrès. En conséquence, après une courte discussion, au cours de laquelle Leuridan, le délégué contesté, expose sa défense, le Congrès annule ses deux mandats.

La discussion est plus longue au sujet des 9 mandats contestés des 9 syndicats de bâtiment de Lille.

BONDUES proteste avec énergie contre la décision de la commission de vérification des pouvoirs.

Ces syndicats, dit-il, sont de vieux syndicats, dont quelques-uns ont près de 40 ans d'existence. Et ce sont ces syndicats qu'on veut ignorer. Ils prennent d'ailleurs leurs timbres à l'Union Locale et à l'Union Départementale depuis plus de 6 mois. Bondues en dépose les reçus sur le bureau.

DORREYE demande qu'on s'en tienne aux statuts.

PAQUET se déclare partisan de la validation.

PIERPONT rappelle au Congrès les statuts élaborés et ratifiés par lui, il supplie le Congrès de ne pas se dégager.

BONDUES sur une intervention de Dhont, favorable à la création de syndicats d'industrie rappelle l'aventure du Congrès de Dijon où les minoritaires ont été vainqueurs, grâce à la création des syndicats de métiers. Paris est venu avec 32 syndicats du Bâtiment, Montpellier qui prend 500 timbres par an est venu avec 5 syndicats, Lille qui prend 76.000 timbres n'aurait qu'un syndicat. C'est impossible.

LAURIDAN place la question sur son véritable terrain. Il ne conteste pas l'excellence pour Lille d'avoir de nombreux syndicats du Bâtiment. Il conteste seulement la validité actuelle des mandats de ces syndicats qui n'ont pas encore 6 mois d'existence.

Bondues lui-même l'a reconnu en séance de commission administrative le 27 avril dernier, les syndicats n'existaient pas encore. Ils sont nés après le Congrès de Dijon, en mai dernier ils ont donc légalement, un mois d'existence. La question ainsi posée est nette et si l'on s'en tient à la lettre et à l'esprit des statuts de l'U. D., ces syndicats n'ont pas le droit de mandater des délégués.

Ces explications données, le Congrès décide de passer au vote pour l'admission ou l'exclusion des 9 syndicats contestés.

On vote par mandat pour ou contre ; la commission de vérification des pouvoirs est chargée du dépouillement du scrutin.

Le résultat du vote sera proclamé au début de la séance de l'après-midi.

Avant de se séparer, le Congrès invalide à mains levées le mandat de Bonte, qui n'est syndiqué que depuis 3 mois.

Sur la proposition de Cnudde il est en outre décidé que la presse est admise au Congrès.

La séance de l'après-midi

La séance du matin avait été relativement calme. Celle de l'après-midi, dès le début, ne donna pas l'impression de devoir observer la même réserve. Avant l'ouverture des groupes se forment et l'on discute passionément.

SAROT prend place à la présidence, agite sa sonnette et déclare le Congrès ouvert.

Il donne tout de suite les résultats du vote du matin.

Par 104 voix contre 64 et 21 abstentions, les mandats du Bâtiment de Lille sont invalidés.

Un violent incident

SAROT consulte alors le Congrès sur la validité des mandats de Dumoulin et de Monatte, délégués par des syndicats du Nord.

Cette consultation donne lieu à de violents incidents. Des délégués protestent contre l'intrusion de délégués fédéraux et confédéraux dans l'Union Départementale.

DESOBLIN, pris à parti, par le délégué des cheminots de Douai, riposte avec violence. Tous les congressistes sont debout, prenant part pour l'un ou l'autre suivant la tendance. Le président agite désespérément sa sonnette. Le calme revient un moment.

SAROT propose que pas un des délégués fédéraux ni confédéraux ne prennent la parole.

— C'est cela, oui, oui. Le Congrès semble approuver.

DECOCK intervient. Vous ne pouvez pas empêcher le délégué confédéral de prendre la parole au nom de la C. G. T.

On crie : Non ! non ! Après le vote !

DORREYE. — Vous avez peur de Monmousseau ! Le tumulte redouble.

On fait ensuite la proposition suivante :

SAROT, d'accord avec Dumoulin, qui accepte et se met à la disposition du Congrès — Voulez-vous qu'un orateur de chaque tendance prenne la parole ? Monatte ou Montmousseau pour les minoritaires et Dumoulin pour la C. G. T.

Après quelques instants de discussion, cette proposition est enfin acceptée.

Monmousseau est désigné pour présenter la défense de la thèse minoritaire.

Discours de Monmousseau

Martelant les syllabes le leader de la minorité fait dans un discours qui dura près d'une heure et demie, le procès de la C. G. T.

Le thème développé par Monmousseau est celui des exclusions et de la scission. Il expose l'action de la C. G. T. dans ce sens depuis le Congrès d'Orléans. La première manœuvre de scission en date est la motion Lavielle, motion tellement abjecte, dit l'orateur, qu'elle tomba d'elle-même au panier.

Elle fut néanmoins reprise depuis. Cette motion fut présentée au Comité National Confédéral de novembre, ce n'était qu'une tentative ; le Comité de février apporta une réalité. Cette réalité, c'est la motion d'exclusion qui porte le nom de son auteur et qui restera sous ce nom dans l'histoire du syndicalisme, la motion Dumoulin.

C'est Dumoulin qui portera la responsabilité des exclusions prononcées dans le Syndicat des employés et de la scission des éléments syndicalistes.

On nous a jeté comme une injure que nous étions les inféodés d'un parti et que nous avions nous, minoritaires, tout fait pour scinder les syndicalistes. Voyons où sont ceux qui ont été les artisans de la scission.

Monmousseau refait ici l'historique des incidents du Congrès des cheminots, le bureau illégal Bidegarray et le bureau légalement constitué Simart. Qu'a fait la C. G. T. ? Elle a protégé le bureau illégal et offert une partie de son immeuble de la rue Lafayette à Bidegarray. Elle s'est amoindrie en faisant acte de partialité et en se dressant contre la décision du Congrès. Elle a couvert de son autorité les dissidents scionnistes et après cela c'est nous qu'on accuse de créer la division.

Monmousseau conclut : J'ai apporté des faits, Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., Jouhaux, secrétaire du bureau international d'Amsterdam s'est montré favorable aux dissidents, il a aidé ceux qui, battus, s'accrochaient à leur fonction. C'est lui l'un des auteurs les plus directement responsables de la crise du syndicalisme français. C'est pourquoi nous luttons contre lui, contre ceux qui ont compromis la cause du prolétariat, car nous voulons que l'union révolutionnaire renaisse et redonne la santé et la force nécessaire pour vaincre à la classe ouvrière.

Discours de Dumoulin

Le Congrès qui avait écouté en silence Monmousseau, observe la même attitude envers Dumoulin. Il faut loyalement reconnaître que le secrétaire-adjoint de la C. G. T. a été le véritable triomphateur de cette laborieuse journée. Très en forme Dumoulin retorque un par un les arguments des minoritaires.

Il se défend d'abord d'apporter la moindre animosité dans le débat. Il n'y a ici, dit-il, qu'un camarade cheminot qui est venu exposer son point de vue et un camarade mineur qui va vous exposer le sien.

On m'a accusé d'avoir varié. Je livre mon passé à ceux qui voudront le voir. Je suis un homme public, Monmousseau est un homme public, tout ce que nous faisons tout le monde peut le connaître. Depuis 25 ans que je milite regardez dans ma vie et dites moi ce que j'ai fait que je n'aurais pas dû faire.

L'argument de Monmousseau est surtout l'attitude de la C. G. T. vis-à-vis des cheminots.

Lorsque nous regardons les cheminots, que voyons-nous ? Le Congrès donnant la majorité aux minoritaires et quand la grève éclata les cheminots se révèlent impuissant à la faire aboutir. Qu'elle est la cause de ce phénomène ? C'est que dans les Congrès les Alsaciens qui sont 10.000, manifestent leur mécontentement en votant avec les minoritaires et que vous avez recusé le vote du Nord Belge. Or 3 fois en trente vous avez combattu et 3 fois la C. G. T. a été obligée d'intervenir pour vous mettre d'accords.

La scission dont vous nous accuser les exclusions que vous nous jeter à la face, que reste-t-il de cela ?

La vérité la voici.

La C. G. T. a un programme minimum que vous connaissez et qui comporte la défense des régions libérées. Ah ! je sais que les régions libérées ne vous intéressent pas vous, vous voyez plus loin et plus haut. La G. G. T. elle sait au contraire, qu'il y a dans ces régions meurtries surtout des travailleurs qui peinent. Les riches, les bourgeois ont leurs châteaux en Touraine, dans le Poitou. Les ouvriers sont rivés à leurs ruines, la C. G. T. a pensé à cela et c'est à adoucir ces peines qu'elle s'est employée.

La question des réparations s'est également posée pour elle. A la réparation gouvernementale par la force, elle a opposé la réparation sous son aspect ouvrier, par la réconciliation des peuples et elle y travaille.

La C. G. T. sait ce que des hommes comme Loucheur, comme tous ceux qui vivent à sa solde ou dans son sillage, sont néfaste à la classe ouvrière et c'est eux qu'elle vise et qu'elle contrecarre. Et au moment où pris par cette tâche immense nous dépensons nos efforts à la réaliser, vous venez vous, apporter à la bourgeoisie l'appui de votre entrave et vous posez en victime quand nous essayons de réaliser en nous parant de vos coups, notre programme.

Qu'attendons-nous en récompense de nos efforts de notre peine en échange du bien-être que nous essayons de créer. Notre part, la part qui revient de droit à tous les militants, qui est la nôtre depuis que nous luttons, c'est la haine, l'insulte, la calomnie, et cela vous le savez.

Ce mouvement oratoire est vivement applaudi.

Poursuivant avec sa rude franchise, Dumoulin fait le procès de cette partie du prolétariat qui, favorisée par une retraite, oublie trop le prolétariat plus malheureux pour qui la vieillesse est encore un problème. Nous voulons que ces deux prolétariats se fondent et lutteront ensemble.

Parlant de la révolution russe, Dumoulin trace un parallèle..

Clemenceau disait : « La Révolution française c'est un bloc devant lequel il faut s'incliner ».

Non ! Nous ne pouvons pas nous incliner devant ce bloc, car de lui est né Napoléon.

Eh bien ! il en est de même du bloc russe. C'est le peuple qui a fait la révolution, mais ce sont les gouvernants de la révolution qui ont fait la IIIe Internationale, et devant elle non plus nous ne voulons pas nous incliner.

Dumoulin défend enfin le bureau de Genève, où, dit-il, les ouvriers ne font pas plus de collaboration de classe que les députés socialistes n'en font dans les commissions où ils défendent contre les élus de la bourgeoisie, les intérêts ouvriers.

L'orateur conclut : Nous avons agi suivant notre conscience et nous sommes sûrs que vous, que nous tenons pour des camarades honnêtes, à notre place, vous auriez fait ce que nous avons fait.

Dumoulin est vigoureusement applaudi.

Le vote

On passe ensuite au vote.

Après une discussion sur le mode de votation, il est décidé qu'on cumulera sur la proposition Hellers, les trois articles à voter, savoir :

1° Les conclusions du rapport moral ;
2° Le mandat de Decock ;
3° La tendance de l'U. D.

Pour la motion signifiera donc : rejet des conclusions du rapport ; approbation de la délégation de l'U. D. au Comité National Confédéral : renouvellement de mandat de Decock.

Contre : Adoption des conclusions ; blâme à Decock ; nomination de Laboureau comme délégué.

Le vote sur la motion Hellers donne les résultats suivants :

Pour : 238 voix ; Contre : 126 ; Abstentions, 5

La fin du Congrès

Ce vote acquis, SAROT continue la lecture de l'ordre du jour où est inscrit un article sur la modification des statuts ; la question de la banque du travail collectif et la main-d'œuvre étrangère.

Etant donnée l'heure tardive, nombre de délégués ont sitôt le vote, quitté la salle et regagné la gare. Ce que voyant, Sarot propose que les articles à discuter soient envoyés à chaque syndicat et que le vote soit acquis par voie de referendum. Cette proposition rallie la majorité du Congrès.

Après avoir décidé que le prochain Congrès aurait Lieu à Lille, à cause des difficultés de transport et de logement, la séance est levée.

MADAME, VOUS GUERIREZ

Par son action merveilleuse,
Par la guérison rapide qu'il apporte aux femmes qui souffrent,
Par ses propriétés remarquables et ses effets curatifs,

Le *TRISTYL-NOYON* est supérieur à tous les produits que vous avez essayés. Il agit d'une façon certaine et immédiate contre les troubles de la menstruation, les Règles douloureuses, les Retards, etc., qu'il calme en 5 minutes infailliblement.

Femmes, votre santé est en jeu

Seul, le *TRISTYL-NOYON* vous délivrera des migraines, des névralgies, et de toutes les douleurs causées par la mauvaise circulation ou le fonctionnement irrégulier de vos organes.

Le *TRISTYL-NOYON* est le spécifique des maladies de la femme (métrites, fibrômes, spasmes nerveux, etc.) et le seul remède qui agisse de suite contre les maladies du retour d'âge.

Son action est certaine ainsi que l'attestent de nombreux témoignages émanant du corps médical et des malades reconnaissantes.

Lisez cette lettre d'un éminent praticien :

...Ce traitement est certainement incomparable. Plusieurs malades que je désespérais de guérir lui doivent la santé et la fin de leurs maux. Le fait que je vous signale aujourd'hui est particulièrement remarquable. Ma cliente avait essayé en vain de nombreux traitements et le cas semblait désespéré. Après la première semaine les douleurs étaient disparues, l'appétit revenait et l'amélioration s'accentua très rapidement.....

Femmes, vous ne devez plus souffrir

Seulement exigez bien le véritable **TRISTYL-NOYON**, le seul remède vraiment efficace. — Envoi franco contre mandat de 4 fr. 40 aux Laboratoires H. NOYON, à Roubaix et à Paris, 21, rue Auber. — Renseignements discrets et gratuits en demandant la brochure N.

Tristyl-Noyon

Dépositaires. — **Lille** : Phies Regnault, Perrin, Beyaert, Hocquequem, Baillœul, Lovigny, Bury, Leblat, Lambert, Dehaussy, Dujardin. — **Fives-Lille** : Pruvost. — **Dunkerque** : Kerfyser, Cappelaere, Backkeroot. — **Valenciennes** : Hédot, Fontaine. — **Hazebrouck** : Lernoult, Vanhoutte. — **Malo-les-Bains** : Poyé. — **Calais** : Lheureux, Boutroy, Rembert, Brechler. — **St-Omer** : Letailleur. — **Arras** : Duquénoy, Bécy. — **Somain** : Coquart. — **Dorignies** : Conseil. — **Croix-Wasquehal** : Leuridan. — **Flers-en-Escrebieux** : Prévot.

LES PIEDS SENSIBLES

Comment éviter d'en souffrir.

Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que la fatigue, la chaleur et la pression de la chaussure leur font endurer : les pieds brûlent comme du feu, ils s'enflent et s'échauffent, les chaussures semblent devenir trop étroites et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons deviennent parfois intolérables. Ceux, et ils sont nombreux, dont les pieds sont en outre sujets à une transpiration excessive souffrent souvent péniblement des effets de cette affection désagréable.

Il est peut-être utile de rappeler qu'un simple bain de pieds saltraté constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain saltraté stimule la circulation du sang, tonifie et délasse les pieds meurtris et endoloris et fait disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue. De plus, étant légèrement oxygénée, l'eau saltratée est d'une grande efficacité contre la mauvaise odeur et l'irritation occasionnées par une sudation trop abondante.

La manière la plus simple de préparer un de ces bains rafraîchissants est de faire dissoudre dans une cuvette d'eau chaude une petite poignée de Saltrates Rodell, ces sels minéraux extra-concentrés qui se vendent chez le pharmacien en paquets d'environ une demi-livre et à un prix modique. Il est vraiment inutile de souffrir plus longtemps de maux de pieds sous n'importe quelle forme, puisque pour quelques francs seulement vous pouvez si facilement les guérir et vous en débarrasser à tout jamais. Se méfier des contrefaçons. 3172.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

TAILLEURS ET COUTURIERES

Lundi 27 juin, à 7 heures précises, à la « Ville de Bruxelles », réunion des Commissions.

Ordre du jour : Discussion de l'ordre du jour des Congrès de la C. G. T. et de la Fédération de l'Habillement. Présence absolument indispensable.

Le Secrétaire : M. PORREYE.

MARDI

SYNDICAT DE L'ALIMENTATION

SECTION DES CHICORETIERS. — Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu mardi 28 juin, à 6 h. 30 du soir, 186 bis, rue de Paris (Bourse du Travail). — Présence indispensable. Ordre du jour important : Diminution des salaires.

Le secrétaire : A. DE GEITERE.

MERCREDI

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL. — Réunion de la Commission mercredi, 29 juin, à 5 h. 30 du soir, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris. Le soc. : G. VERHAEGHE.

HERNIE

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes, où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous, de 8 h. à 4 h., à

LILLE, 28-29 juin, 3, rue des Tanneurs, 3, au coin de la rue Sec-Arembault.
Boulogne-sur-Mer, 30 juin, de 8 h. à 2 h., Hôtel de France.
St-Pol-sur-Ternoise, 1er juillet, Hôt. du Trocadéro.
Montreuil-sur-Mer, 2 juillet, Hôtel Belle-Vue.
Renaix, 3 juillet, Hôtel de Mons.
Courtrai, 4 juillet, Hôtel du Nord.
Mouscron, 5 juillet, Café du Commerce, Grand'Place.
St-Ghislain, 6 juillet, Hôt. de la Gare, Fd. Mulpas.
Ostende, 7 juillet, Hôtel Central.
Arras, samedi 9 juillet, Hôtel du Commerce.

L'éminent aide de M. Glaser recevra à :

L'Eminent Aide de M. Glaser recevra à :

Menin, mardi 28 juin, Hôtel de l'Etoile.
Ath, jeudi 30 juin, Hôtel de la Régence.
Tournai, samedi 2 juillet, Hôtel de Paris, place Crombé.
Bruges, samedi 9 juillet, Hôtel de Londres.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

CONTRE LES MAUX d'ESTOMAC

Vous ne pouvez pas guérir en trois jours une maladie qui a mis des mois et même des années pour s'insinuer
MAIS LE TRAITEMENT PAR LES
POUDRES PHOSODA
pour Soulager et Guérir

SPÉCIFIQUE DES MALADIES DE L'ESTOMAC, vous assurera un soulagement immédiat et une guérison la plus rapide et la plus sûre.

N'HÉSITEZ PAS ! Demandez aujourd'hui même à votre pharmacien une boîte de Poudres PHOSODA (les Poudres Phosoda ne sont pas en cachets). Prix : 5 francs (impôt compris) ; franco 5 fr. 60 ; les six francs 30 francs.

Laboratoires PHOSODA, 22, Rue de l'Avenir, ASNIÈRES

Concessionnaire pour le Nord et le Pas-de-Calais : **A. DELABARRE**, Pharmacie du Progrès, 163, Grande-Rue, Roubaix. — Dépôts : LILLE : MM. Derseux, 173, rue du Faubourg de Roubaix ; Deblock, 85, rue Pierre-Legrand ; Grande Pharmacie du Nord, 19, rue Sec-Arembault ; Bury, 47, rue Saint-Sauveur ; Rogez, 249, avenue de Dunkerque ; Valentin, 79, rue de Wazemmes ; Decroix, 37, rue d'Esquermes. — ROUBAIX : Phies Corbeaux, 20, rue de Lannoy ; Corbeaux, 88, rue de France ; Deroubaix, 108, rue de Lannoy ; Druon, 172, rue de Lille ; Pie du Fresnoy ; Gerreth, rue du Chemin-de-Fer ; Verhaeghe, Place du Trichon. — TOURCOING : Phie Decrême, rue Saint-Jacques ; Masclef, rue Carnot ; Hasse, Croix-Rouge. — WATTRELOS : Phie Mellin, rue Pierre-Catteau.

Bulletin Commercial

PARIS, (Halles Centrales), 25 juin :

VIANDES. — Bœufs, quartier de derrière, 2 à 7 ; quartier de devant, 0.70 à 2 ; moyeux, 4 à 11 ; cuisses, 3 à 5.60 ; veau extra, 1re qualité 4.50 à 7 ; 2e, 3.60 à 4.40 ; 3e, 2.50 à 4.10 ; moutons, 1re q., 6 à 9 ; 2e, 4 à 5.90 ; 3e, 2 à 3.90 ; gigots, 5 à 11.50 ; carrés parés manque ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 6.50 à 7.50 ; 2e, 4 à 6.40 ; filets, 6 à 9.50 ; jambon, 5 à 9.

BEURRES. — Fermiers Isigny, 9.20 à 12.50 ; Centrifuge Normandie, 9 à 11.20 ; Bretagne, 9 à 10 ; Charentes Poitou, 9 à 12.50 ; marchands Normandie, 8 à 10 ; Bretagne, 8 à 9.50.

ŒUFS. — Normandie extra, 500 à 575 ; choix 410 à 490 ; Bretagne choix, 380 à 415 ; autres, 350 à 370.

Apprenez à danser chez vous SANS PROFESSEUR
par notre merveilleuse méthode :
FOX-TROT, ONE STEP, TWO STEP, VALSE
ET TOUTES AUTRES DANSES.

Cette méthode, simple et facile, a été conçue en vue d'être mise à la portée de tous, pour permettre à chacun d'apprendre aisément à danser, SANS MUSIQUE, et de devenir en peu de temps un danseur accompli. Des milliers de danseurs ont employé cette méthode avec succès, d'où sa vogue mondiale.

Brochures explicatives gratuites sur simple demande adressée à
INSTITUT UNIVERSEL DE DANSE
93, Avenue des Champs Elysées, 93 - PARIS

MARCHES DE LA RÉGION

CAMBRAI, 25 juin :

Achat direct à la culture. — Les 100 kilos : blé — Trèfle, luzerne, nouvelle récolte, 180 à 200 fr. Escourgeon, 68 à 70 fr. — Les 1.000 kilos : paille d'avoine, 40 à 45 fr. — Paille de blé, 45 à 50 fr. — Trèfle, luzerne, ouvelle récolte, 180 à 200 fr. Les 50 kilos : houblon, 160 à 180 fr. — Les 100 kilos : cossettes de chicorée, 60 fr.

GRAVELINES, 24 juin :

Beurre, 6.50 à 7 fr. le demi-kilo ; œufs, 11 à 11.50 les 26 ; poules, 25 à 30 fr. la paire ; poulets, 20 à 25 fr. la paire ; canards, 25 à 28 fr. la paire ; lapins gros, 15 à 18 fr. ; moyens, 8 à 12 ; petits, 2 à 3 fr. pièce.

STEENVOORDE, 25 juin :

57 blocs de beurre pesant 1.140 kilos. Beurre en blocs, les deux kilos, de 24 à 26 fr. ; 136 kilos beurre en pièces, de 1/2 kilo, de 6.50 à 7 fr. ; 10.000 œufs, les 26, de 11.50 à 11.75.

SAINT-OMER, 25 juin :

46 veaux gras, 4.50, 5 fr. et 5.60 le kilo ; 10 veaux maigres, 100 à 150 fr. — 71 porcs, 4.65, 4.75, 5 fr. le kilo vivant. — 3 moutons, 4 fr. le kilo ; 2 vaches, 5 fr. le kilo.

ARRAS, 25 juin :

Beurre, 6 fr. la livre ; œufs, le quarteron, 11 à 11.50 ; poulets, 10 à 20 fr. ; lapins, 12 à 20 fr. ; pigeons, 8 à 8.50 la couple.

MARCHE AUX BESTIAUX. — Marché calme ; transactions difficiles ; cours en baisse sur toutes les sortes. On v